

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 65/99

FIDJI

Amnesty International salue la naissance de la première commission des droits humains dans le Pacifique sud

Index AI : ASA 18/01/99

DÉCLARATION PUBLIQUE

L'entrée en vigueur de la Loi de 1999 relative à la Commission des droits humains des Fidji mérite d'être saluée et fait de cette nation le premier État des îles du Pacifique Sud à se doter d'un organe chargé de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux, a déclaré ce jour (jeudi 8 avril 1999) Amnesty International.

L'Organisation se réjouit du fait que les bases juridiques nationales solides sur lesquelles repose la commission sont conformes aux normes internationales minimales en matière d'institutions de défense des droits humains, et que les personnalités hautement considérées qui la composent – dont une femme – reflètent la diversité culturelle de la population fidjienne. Le 24 mars 1999, en vertu des dispositions de la nouvelle Constitution des Fidji, le président de la République, Ratu Sir Kamisese Mara, a nommé trois membres de la commission pour une période de deux ans. Il s'agit de son président, le juge Sailosi Kepa, qui exerce les fonctions de médiateur, et de deux juristes, Mme Patricia Imrana Jalal et M. Graham Leung.

Amnesty International félicite les nouveaux commissaires de leur nomination et espère qu'il bénéficieront du soutien nécessaire pour relever les défis que constituent la mise en place et la gestion de la nouvelle commission – non seulement de la part du gouvernement et du Parlement, mais aussi de la population des Fidji et des organisations internationales de défense des droits humains.

À ce jour, le gouvernement a alloué pour l'année 1999 un budget de 200 000 dollars des îles Fidji (soit environ 93 000 euros) à la commission. Ses membres, qui ne se sont pas encore réunis, vont devoir recruter leurs collaborateurs et établir leur siège l

Pour obtenir de plus amples informations ou organiser une interview, veuillez contacter le Service de presse du Secrétariat international d'Amnesty International au 44 171 413 5729 / 5566.